

Tubize, le 27 février 2011

Objets :-Mon courrier du 18/01/2011 : inondations des 13 et 14 novembre 2010, effets catastrophiques du débordement du canal (annexe 1)
-Mon courrier du 04/02/2011(annexe 2)
-Article du journal Vers l'Avenir du 24/02/2011 «Papeteries de Virginal : On a frôlé le pire !» (annexe 3)

A l'attention de Mr. Raymond Langendries
Bourgmestre de Tubize
Grand Place 1
1480 Tubize

Monsieur le Bourgmestre, Monsieur le Président de la commission inondation.

Par mes courriers datés des 18/01/2010 et 04/02/2011, je vous informais des effets catastrophiques des débordements du canal et de la Sennette entre le plan incliné de Ronquière et l'écluse de Lembeek lors des inondations des 13 et 14 novembre 2010.

Bref, rappel de certains éléments contenus dans mon courrier du 18/01/2011 (annexe 1)

Bief Ronquières / Ittre

Le bras du vieux canal au lieu dit du Spirit, toujours alimenté par le nouveau canal déborde abondamment dans la Sennette déjà fortement en crue à Virginal. Ce débordement entraîne d'importants dégâts à plusieurs habitations et à la papeterie de Virginal, la papeterie sera mise en chômage technique pendant une semaine.

Proposition de prévention :

- Soit rehausser les berges du vieux canal au niveau du nouveau canal.
- Soit réaliser un dispositif permettant la fermeture de l'entrée d'eau du vieux canal en cas de danger. (voir photos en annexe 4)

Bief Ittre / Lembeek à Oisquercq

En période de crue ce bief est déjà abondamment alimenté par le Hain qui se jette dans le canal à Clabecq.

Au moment où le niveau du canal est le plus haut et que l'écluse d'Ittre déborde, la Sennette en régime torrentiel déborde dans le canal à Oisquercq (voir photo 3 – annexe 5)

Bief Ittre / Lembeek juste après de dernier bassin du Vraimont

Suite aux rejets torrentiels de la Sennette et du Hain, le canal déborde en contrebas vers les prairies situées à l'arrière des habitations de la rue des Déportés, causant d'importants dégâts.

Proposition de prévention :

- Rehausser les digues du canal pour protéger le quartier de la rue des Déportés situé en contrebas.

Bief Ittre / Lembeek juste en face du dernier bassin du Vraimont

Suite aux rejets torrentiels de la Sennette et du Hain, le canal déborde violemment sous le petit pont de la ligne de chemin de fer (marchandise) vers la Sennette, à cet endroit la Sennette au plus haut niveau trouve un chemin vers le centre de Tubize en longeant l'ancienne promenade, de la passerelle vers le stand de tir à côté du magasin Hubo.

Cet apport d'eau de la Sennette s'infiltrant sous les trois ponts du chemin de fer expliquerait l'importance du sinistre dans la zone de la rue du Pont Demeur, dans les entreprises du zoning Fabelta et dans le centre de Tubize.

Proposition de prévention à réaliser dans les plus brefs délais:

- Renforcer et rehausser les berges empêchant de la sorte toute infiltration de la Sennette vers le centre de Tubize.
- Demander aux Voies Hydrauliques de vérifier et de réparer les berges du canal à ces endroits, car il s'agit d'un problème de sécurité.

Bref, rappel d'un élément contenu dans mon courrier du 04/02/2011 (annexe 2)

En consultant la toile, (tchorski.morkitu.org/9/sennette-01.htm) j'apprends qu'une équipe du « Patrimoine industriel et souterrain Wallon » a réalisé un reportage sur la partie souterraine de la Sennette qui a été placée dans un double-pertuis entre Oisquercq et Clabecq (forges) en 1968 lors de la construction de l'écluse d'Ittre.

Dans ce reportage est indiqué :

Caractérisation souterraine de la rivière

« Il y a 2 souterrains, un entre Clabecq et Oisquercq (3500 m), un second entre Oisquercq et Virginal (2000 m), Côté Clabecq, sortie nord il est indiqué : Double pertuis, structure en béton à pieux emboués. Pertuis difficiles à visiter, il y a un niveau d'eau élevé, de la vase, des branchages qui obstruent. Au bout de 200 mètres, on ne peut aller plus loin, sauf mise en œuvre d'un bateau. La cause probable est l'obstruction du pertuis par des branchages enchevêtrés ; le niveau d'eau – déjà haut – est fortement augmenté.

Pertuis gauche, côté canal (voir photo 1 – annexe 5) : en partant de l'aval, il est complètement ensablé au bout de 200 mètres. Cela signifie qu'il n'y a plus qu'un seul pertuis qui fonctionne. Dans ce pertuis de gauche, présence de H2S à cause des eaux stagnantes. Impossible à visiter cause de gaz, nous avons renoncé. Ensablement impossible à grimper, c'est une patinoire. La région Wallonne a été prévenue du souci d'envasement de ce pertuis, afin d'éviter de futures inondations en amont, en cas de crues. Pour quelle action ? »

Comme vous pouvez le lire, la région Wallonne ou plus précisément la direction des cours d'eau non navigables (SPW-DGO3) a été prévenue début 2009 de l'envasement de ce pertuis par une personne qui faisait partie de l'équipe du « Patrimoine industriel et souterrain Wallon »

Cette personne a très clairement indiqué, qu'un des deux pertuis (celui de gauche) de la Sennette en partant de Clabecq est partiellement bouché, que ce bouchon est situé au point 50.687259,4.22022, que l'envasement fait deux mètres de hauteur, est très compact et que la longueur supposée est de deux kilomètres.

Article du journal Vers l'Avenir du 24/02/2011 «Papeteries de Virginal : On a frôlé le pire !» (annexe 3)

Nous pouvons y lire les passages suivants:

- « dans la nuit l'eau du canal à débordé atteignant le bief voisin, puis la Sennette pour finalement atterrir dans la société ... »
- « nous avons coupé le courant juste à temps, heureusement ! Car il aurait pu y avoir des dégâts humains ... »
- « Justement, la société demande qu'on effectue des aménagements pour prévenir de telles inondations, notamment créer des zones inondables aux alentours, remonter les berges du bief voisin... »
- « A ce niveau là, la commune n'a pas les cartes en main, c'est le SPW (service public de Wallonie) qui est propriétaire ... »
- « Au niveau matériel, Idems. Papers » a estimé ses pertes à 947.000 € ... »
- « Fond des calamités ... les indemnités sont plafonnées à 140.000 € ... »
- « Mais le patron ... ne perd pas le nord...vu la défaillance au niveau de l'information, ne peut-on pas envisager une dérogation ... on plaidera pour ..., répond la gouverneure »

Mes commentaires suite à cet article de presse :

- le canal à débordé à Virginal atteignant plusieurs habitations et une entreprise importante.
- cette situation de débordement du canal, s'est également produite à hauteur du Vraimont à Tubize atteignant de très nombreuses habitations et entreprises
- cette situation de débordement du canal, c'est également produite côté Flamand, en aval de Lembeek, la cause de ce débordement étant incontestablement le débit torrentiel des rivières (Samme, Sennette, Hain, Senne) se jetant dans le canal
- le canal n'était plus capable de recevoir toutes les eaux de ces rivières et qu'une sérieuse étude s'impose au niveau du M.E.T.
- la société « Idems Papers » a parfaitement raison lorsqu'elle demande qu'on effectue des aménagements pour prévenir de telles inondations, notamment en créant des zones inondables et en remontant les berges du canal.
- en matière de défaillance, le patron d'Idems Papers devrait mettre en évidence, le manque de curage au niveau du canal et de la Sennette, mais également l'ensablement du pertuis Oisquercq/Clabecq, qui a fait bouchon (photo 1) et qui est un élément majeur de la cause des inondations à Virginal. (lire à ce sujet le reportage réalisé par le « Patrimoine industriel et souterrain Wallon »)

Mes regrets :

Certains responsables n'ont toujours pas compris, en effet le manque d'entretien de la rivière est flagrant (voir état d'encombrement à l'entrée du pertuis à Oisquercq à la photo 2 – annexe 5)
Je vous suggère M. le Président d'aller sur place avec la commission inondation, vous jugerez sur pièce

Mes espoirs :

- que toutes les zones inondables (aménagées) nécessaires soient rapidement opérationnelles
- que les cours d'eau (toutes catégories) soient curés et entretenus
- que le pertuis de la Sennette Oisquercq/Clabecq soit rapidement dégagé
- que les berges du canal soient vérifiées, réparées et relevées aux endroits critiques

Je terminerai ce courrier en relevant que les sinistrés vivent dans la crainte du lendemain, ce qui est une situation intenable.

Les responsables politiques se doivent donc de faire exécuter rapidement une analyse des risques, trouver les causes, trouver les solutions, élaborer un plan global de prévention, libérer les budgets nécessaires et passer dans les plus brefs délais à la phase de réalisation pour que cessent une fois pour toutes ces inondations à répétition et ceci pour que les habitants puissent vivre dans la sérénité.

Continuant mes investigations, je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Bourgmestre, mes salutations les meilleures.


Jean-Pierre Fumière
jpfumiere@msn.com
Tel : 02 355 41 96

Copies adressées à Mr. Rudy Demotte, Ministre-Président, Mr. Benoit Lutgen, Ministre, Mr. Philippe Henry, Ministre, Mme Marie-José Laloy, Gouverneur de la Province du Brabant Wallon, Mr. Alain Trussart, Député Provincial, Mr. Paul Dewil, Directeur SPW / DGO2, Mr. Jean Lecomte, SPW / DGO3, Contrat de rivière Senne, Mr. Christian De Brabanter, Président de «SOS inondation Tubize » et aux citoyens.

Tubize, le 18 janvier 2011

Objet : inondations des 13 et 14 novembre 2010, effets catastrophiques du débordement du canal

A l'attention de Mr. Raymond Langendries
Bourgmestre de Tubize
Grand Place 1
1480 Tubize

Monsieur le Bourgmestre,

Depuis des dizaines d'années je fréquente les rives du canal de Charleroi/Bruxelles et à ma connaissance celui-ci n'avait jamais débordé.

Or le débordement du canal des 13 et 14 novembre, cumulé à la crue d'autres cours d'eau a causé à Tubize une inondation d'une ampleur sans précédent, laissant dans le désarroi le plus profond un très grand nombre de nos concitoyens sinistrés.

Plus grave, ceux-ci vivent dans la crainte du lendemain ce qui vous en conviendrez est une situation intenable, nous nous devons donc de faire une analyse des risques, en trouver les causes, trouver les solutions, élaborer un plan global de prévention, libérer les budgets nécessaires et passer dans les plus brefs délais à la phase de réalisation pour que cessent une fois pour toutes ces inondations à répétition et ceci pour que les habitants de Tubize puissent vivre dans la sérénité.

Sans être ni diplômé, ni spécialiste, je souhaiterais vous soumettre le résultat de mes investigations concernant le débordement du canal entre Ronquières et Lembeek.

Bief Ronquières / Ittre

Pour info : en période de crue ce bief est déjà abondamment alimenté par la Samme qui se jette dans le canal en contrebas du plan incliné de Ronquières.

Acte 1

Le bras du vieux canal au lieu dit du Spirit, toujours alimenté par le nouveau canal déborde abondamment dans la Sennette déjà fortement en crue à Virginal. (voir photos annexe)

Ce débordement entraîne d'importants dégâts à plusieurs habitations et à la papeterie de Virginal, la papeterie sera mise en chômage technique pendant une semaine.

Proposition de prévention :

- Soit rehausser les berges du vieux canal au niveau du nouveau canal.
- Soit réaliser un dispositif permettant la fermeture de l'entrée d'eau du vieux canal en cas de danger.

Bief Ittre / Lembeek à Oisquercq

Pour info : en période de crue ce bief est déjà abondamment alimenté par le Hain qui se jette dans le canal à Clabecq.

Acte 2 : au moment où le niveau du canal est le plus haut et que l'écluse d'Ittre déborde

La Sennette en régime torrentiel déborde dans le canal à Oisquercq (voir photos en annexe)

Bief Ittre / Lembeek juste après de dernier bassin du Vraimont

Acte 3

Suite aux rejets torrentiels de la Sennette et du Hain, le canal déborde en contrebas vers les prairies situées à l'arrière des habitations de la rue des Déportés, causant d'importants dégâts. (voir photos en annexe)

Proposition de prévention :

- Rchausser les digues du canal pour protéger le quartier de la rue des Déportés situé en contrebas.

Bief Ittre / Lembeck juste en face du dernier bassin du Vraimont

Acte 4 : au moment où le niveau du canal est au plus haut

Suite aux rejets torrentiels de la Sennette et du Hain, le canal déborde violemment sous le petit pont de la ligne de chemin de fer (marchandise) vers la Sennette, à cet endroit la Sennette au plus haut niveau trouve un chemin vers le centre de Tubize en longeant l'ancienne promenade, de la passerelle vers le stand de tir à côté du magasin Hubo. (voir photos en annexe)

Cet apport d'eau de la Sennette s'infiltrant sous les trois ponts du chemin de fer expliquerait l'importance du sinistre dans la zone de la rue du Pont Demeur, dans les entreprises du zoning Fabela et dans le centre de Tubize.

Proposition de prévention à réaliser dans les plus brefs délais:

- Renforcer et rchausser les berges (à hauteur du petit pont, voir photo) empêchant de la sorte toute infiltration de la Sennette vers le centre de Tubize.
- Demander aux voies hydrauliques de vérifier et de réparer les berges du canal à ces endroits, car il s'agit d'un problème de sécurité. (voir photos en annexe)

Questions:

- Pourquoi le canal entre Ronquières et Lembeck a-t-il débordé à plusieurs endroits ?
- Vu l'évolution croissante de l'intensité des pluies, le canal est-il encore capable d'absorber les cours d'eau lorsque ceux-ci sont en crue ?
- La capacité du canal est-elle entretenue par un curage régulier ?
- Pourquoi la navigation a-t-elle été interrompue en dessous du plan incliné de Ronquières, lors de la journée d'inondations du jeudi 13 janvier 2011 ?

Je terminerai ce courrier en demandant la mise en place d'une commission communale « inondations » chargée d'analyser les risques, en trouver les causes et proposer des solutions, cette commission pourrait être la CCAT (Commission Communale d'Aménagement du Territoire)

En effet, la Senne, le Canal, le Hain, le Coeurq et le Ri de Froye sont devenus au fil des années des dangers potentiels pour les riverains en cas de fortes pluies, chacun d'eux mérite de notre part une attention toute particulière.

Continuant mes investigations, je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Bourgmestre mes salutations les meilleures.


Jean-Pierre Fumière
jpfumiere@msn.com
Tel : 02 355 41 96

Copies adressées à Mr. Rudy Demotte, Ministre-Président

Mme Marie-José Laloy, Gouverneur de la Province du Brabant Wallon
Mr. Paul Dewil, Directeur de la gestion Hydraulique intégrée, SPW
Contrat de rivière Senne et aux citoyens.

Tubize, le 4 février 2011

Objet : inondations des 13 et 14 novembre 2010,

A l'attention de Mr. Raymond Langendries
Bourgmestre de Tubize
Grand Place 1
1480 Tubize

Monsieur le Bourgmestre,

Dans mon courrier du 18/01/2011 et dont l'objet était « *les inondations des 13 et 14 novembre 2010, effets catastrophiques du débordement du canal* » je vous soumettais le résultat de mes investigations concernant les débordements successifs du canal et de la Sennette entre les écluses de Ronquières et Lembeek à savoir:

Acte 1

Le bras du vieux canal au lieu dit du Spirit, toujours alimenté par le nouveau canal déborde abondamment dans la Sennette déjà fortement en crue à Virginal.

Acte 2 :

La Sennette en régime torrentiel déborde dans le canal à Oisquercq

Acte 3

Suite aux rejets torrentiels de la Sennette et du Hain, le canal déborde (à hauteur des bassins du Vraimont) en contrebas vers les prairies situées à l'arrière des habitations de la rue des Déportés.

Acte 4 :

Suite aux rejets torrentiels de la Sennette et du Hain, le canal déborde violemment sous le petit pont de la ligne de chemin de fer (marchandise) vers la Sennette, à cet endroit la Sennette au plus haut niveau trouve un chemin vers le centre de Tubize en longeant l'ancienne promenade, de la passerelle vers le stand de tir à côté du magasin Hubo.

Cet apport d'eau de la Sennette s'infiltrant sous les trois ponts du chemin de fer expliquerait l'importance du sinistre dans la zone de la rue du Pont Demeur, dans les entreprises du zoning Fabelta et dans le centre de Tubize.

Par ces informations, je souhaitais mettre en évidence le rôle qu'avait pu jouer le canal et la Sennette lors de ces dramatiques inondations des 13 et 14 novembre 2010.

Continuant mes investigations en consultant la toile, (tchorski.morkitu.org/9/sennette-01.htm) j'apprends qu'une équipe du « Patrimoine industriel et souterrain Wallon » a réalisé un reportage sur la partie souterraine de la Sennette qui a été placée dans un double-pertuis entre Oisquercq et Clabecq (forges) en 1968 lors de la construction de l'écluse d'Iltre.

A la page 2 de ce reportage, il est indiqué :

Caractérisation souterraine de la rivière

« Il y a 2 souterrains, un entre Clabecq et Oisquercq (3500 m), un second entre Oisquercq et Virginal (2000 m)

Côté Clabecq, sortie nord il est indiqué : Double pertuis, structure en béton à pieux emboués. Pertuis difficiles à visiter, il y a un niveau d'eau élevé, de la vase, des branchages qui obstruent. Au bout de 200 mètres, on ne peut aller plus loin, sauf mise en œuvre d'un bateau. La cause probable est l'obstruction du pertuis par des branchages enchevêtrés ; le niveau d'eau - déjà haut - est fortement augmenté.

Pertuis gauche, côté canal : en partant de l'aval, il est complètement ensablé au bout de 200 mètres. Cela signifie qu'il n'y a plus qu'un seul pertuis qui fonctionne. Dans ce pertuis de gauche, présence de H2S à cause des eaux stagnantes. Impossible à visiter cause de gaz, nous avons renoncé. Ensablement impossible à grimper, c'est une patinoire. La région Wallonne a été prévenue du souci d'envasement de ce pertuis, afin d'éviter de futures inondations en amont, en cas de crues. Pour quelle action ? »

Comme vous pouvez le lire, la région Wallonne ou plus précisément la direction des cours d'eau non navigables (SPW-DGO3) a été prévenue début 2009 de l'envasement de ce pertuis par une personne qui faisait partie de l'équipe du « Patrimoine industriel et souterrain Wallon »
Cette personne a très clairement indiqué à la direction des cours d'eaux non navigables, qu'un des deux pertuis (celui de gauche) de la Sennette en partant de Clabecq est partiellement bouché, que ce bouchon est situé au point 50.687259,4.22022, que l'envasement fait deux mètres de hauteur, est très compact et que la longueur supposée est de deux kilomètres.

Monsieur le Bourgmestre, ce qui est certain, c'est que cet envasement est dû à un manque d'entretien, et bouche une très grande partie du pertuis de gauche rendant par là même la section inefficace et réduite, plus grave on peut supposer que rien n'a été fait en matière de travaux d'entretien de ce pertuis, car vous conviendrez que de tels travaux d'enlèvement des boues ne passeraient pas inaperçus. (2 m de hauteur x 2 km).

Vous conviendrez également, qu'il est fort probable que ce bouchon ait accentué de façon significative le débordement de la Sennette dans le canal entre l'écluse d'Iltre et Oisquercq entraînant le débordement du canal :

- à hauteur des bassins du Vraimont en contrebas vers les prairies situées à l'arrière des habitations de la rue des Déportés (lire acte 3 ci-dessus)
- vers le petit pont de la ligne de chemin de fer (marchandise) vers la Sennette. (lire acte 4 ci-dessus)

La situation de ce pertuis étant plus que préoccupante, pourriez-vous vous informer des intentions de la région Wallonne en matière de délai d'évacuation des éléments obstruant ce pertuis et plus particulièrement de l'enlèvement des boues.

De plus un paragraphe interpellant de ce reportage indique très clairement « *que cette région à forte pression démographique et industrielle fait que la qualité des eaux de la Sennette est médiocre voire mauvaise* »

Dans ce cadre il serait judicieux de faire analyser ces boues, de telle sorte que nous ayons la garantie de ne pas nous trouver avec des boues de catégorie B.

Restant à votre disposition, et dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer Monsieur le Bourgmestre mes salutations les meilleures.


Jean-Pierre Fumière
jpfumiere@msn.com
Tel : 02 355 41 96

Copies adressées à Mr. Rudy Demotte, Ministre-Président, Mr. Benoit Lutgen, Ministre, Mr. Philippe Henry, Ministre, Mme Marie-José Laloy, Gouverneur de la Province du Brabant Wallon, Mr. Alain Trussart, Député Provincial, Mr. Paul Dewil, Directeur SPW / DGO2, Mr. Jean Lecomte, SPW / DGO3, Contrat de rivière Senne et aux citoyens.

Papeteries de Virginal : « On a frôlé le pire ! »

Des ouvriers auraient pu être électrocutés le 13 novembre dernier. Les autorités n'ont pas prévenu de l'ampleur des inondations.

● Simon GÉRARD

Rappelez-vous, le 13 et 14 novembre dernier, une grande partie du Brabant Wallon était sous eaux. Et les papeteries de Virginal n'ont pas fait exception. Dans la nuit, l'eau du canal a débordé atteignant le bief voisin, puis la Sennette pour finalement atterrir dans les caves de la société. La station d'épuration a été touchée « sans engendrer de pollution », la station de pompage (en cas d'incendie) ainsi que certains moteurs d'une des chaînes de fabrication. L'eau a également pénétré dans la cabine d'alimentation en électricité, mais le système n'a pas été noyé. « Nous avons coupé le courant juste à temps », explique Jean Bernard, le directeur de l'usine. « Heureusement ! Car il aurait pu y avoir des dégâts humains » ajoute Francis Tans, l'administrateur-délégué.

C'est pourquoi celui-ci a invité hier la gouverneure du Brabant wallon à faire une visite de l'entreprise et à entendre son petit coup de gueule : « Nous sommes les premiers employeurs indépendants du Brabant wallon, ça mérite

un minimum d'attention ! » Or les 13 et 14 novembre derniers, les autorités n'ont pas averti les dirigeants d'Idem Papers de l'ampleur des inondations, « ce qui aurait pu entraîner une véritable catastrophe ! »

Mea culpa du côté de la gouverneure. « J'assume une partie de la responsabilité concernant ce manque d'information, je n'ai pas d'excuse, les plans d'urgence communaux et provinciaux doivent être améliorés ! » Néanmoins Marie-José Laloy et le bourgmestre Axel François avancent des circonstances atténuantes. « Aviez-vous connu une telle crise ? la situation était exceptionnelle. »

Justement, la société demande qu'on effectue des aménagements pour prévenir de telles inondations, notamment créer des zones inondables aux alentours, remonter les berges du bief voisin et remettre en état celles du bief 29 qui s'étaient écroulées quelques jours après la catastrophe.

À ce niveau-là la Commune n'a pas les cartes en main. « C'est le SPW (service public de Wallonie) qui est propriétaire », rappelle Christian Fayt, l'échevin des Travaux. « Nous ne sommes que les gestionnaires des biefs. » Une lettre a tout de même été envoyée au ministre Lutgen pour réunir tou-

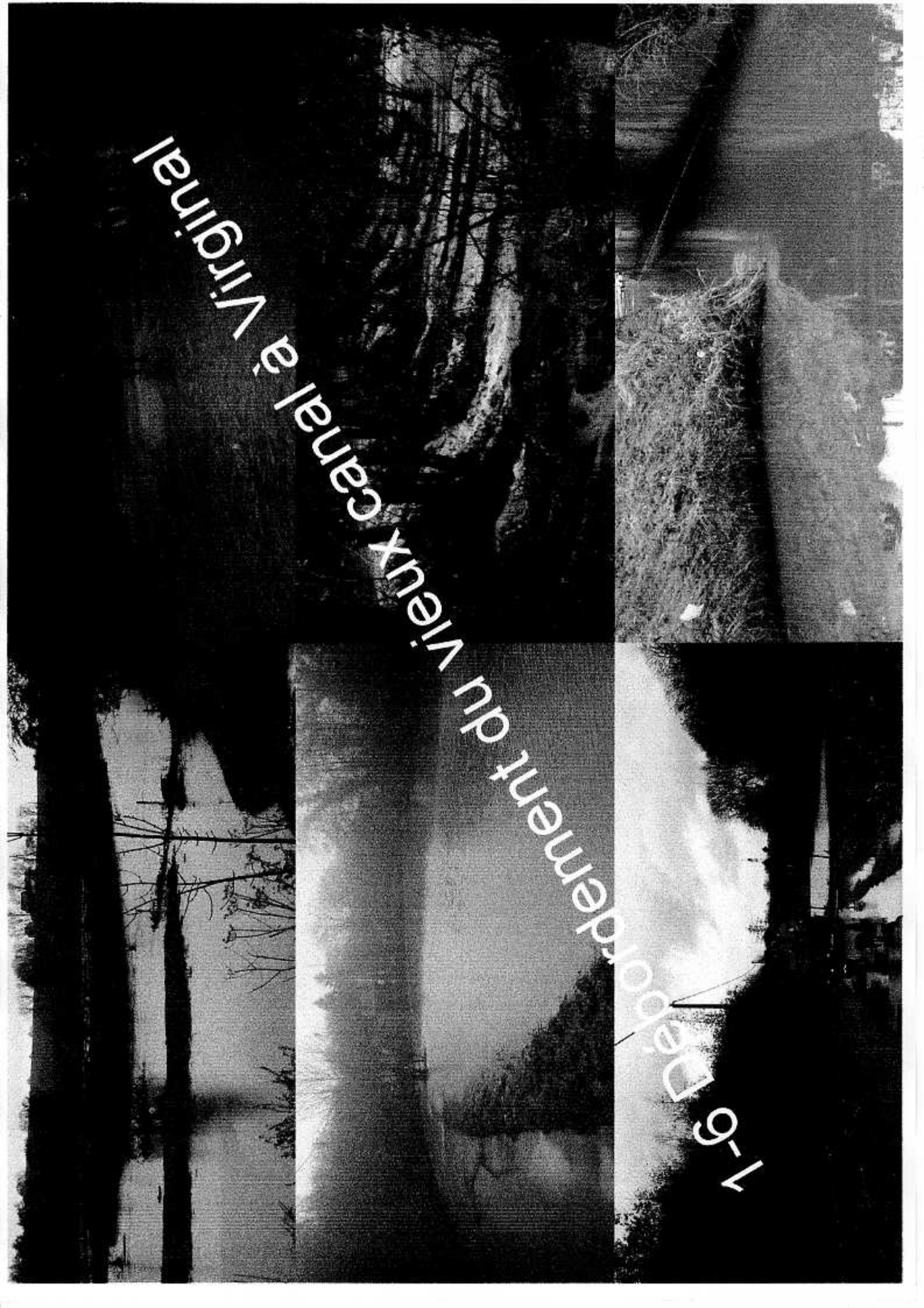
tes les parties autour de la table au lendemain des inondations.

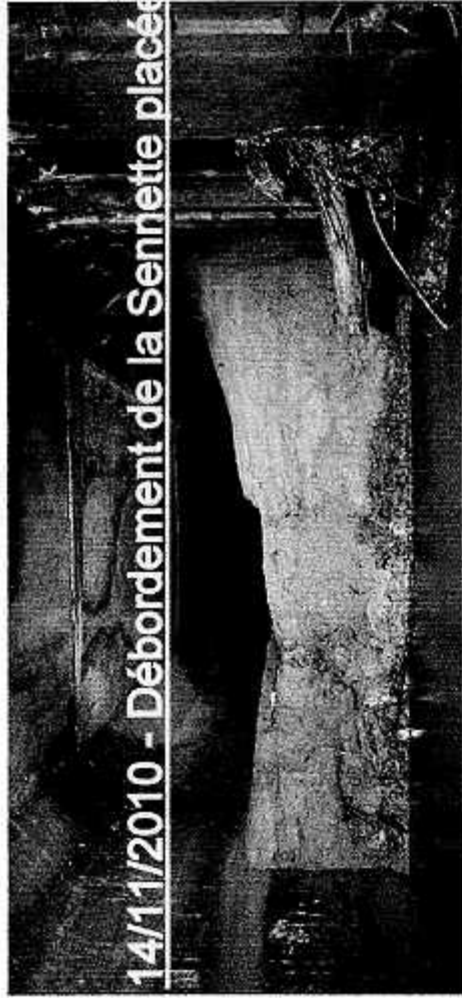
Au niveau matériel, Idem Papers a estimé ses pertes à 947 000 € : Les dégâts s'élèvent à 266 000 € et l'arrêt de machines ainsi que les retards de livraison ont coûté 680 000 €. Un dossier a été introduit au fond des calamités « il est arrivé et a priori il est recevable », assure Marie-José Laloy. Les indemnités sont plafonnées à 140 000 €, mais le patron Francis Tans ne perd pas le nord. « Vu la défaillance au niveau information, ne peut-on pas envisager une dérogation ? » On plaidera pour... », répond la gouverneure. ■



En visitant Idem Papers, la gouverneure Marie-José Laloy a fait son mea culpa. Les plans d'urgence doivent être améliorés.

1-9-66 Département du vieux canal à Virginal

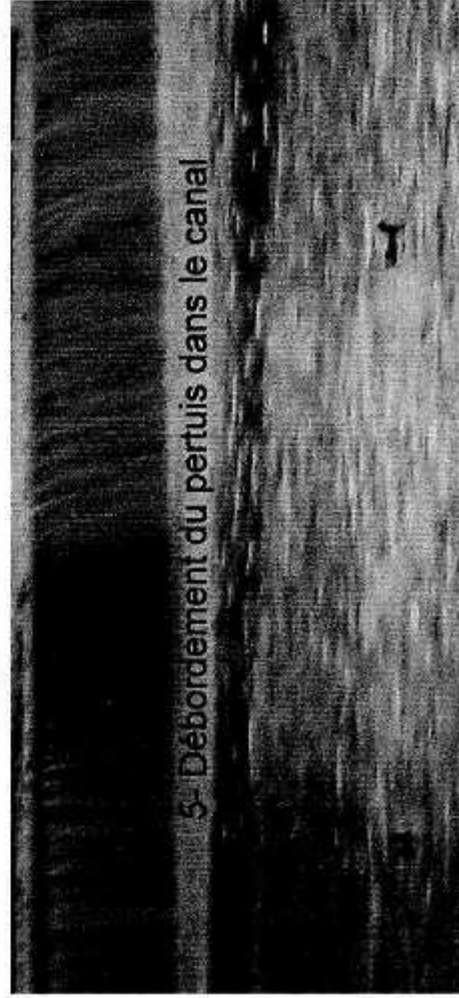




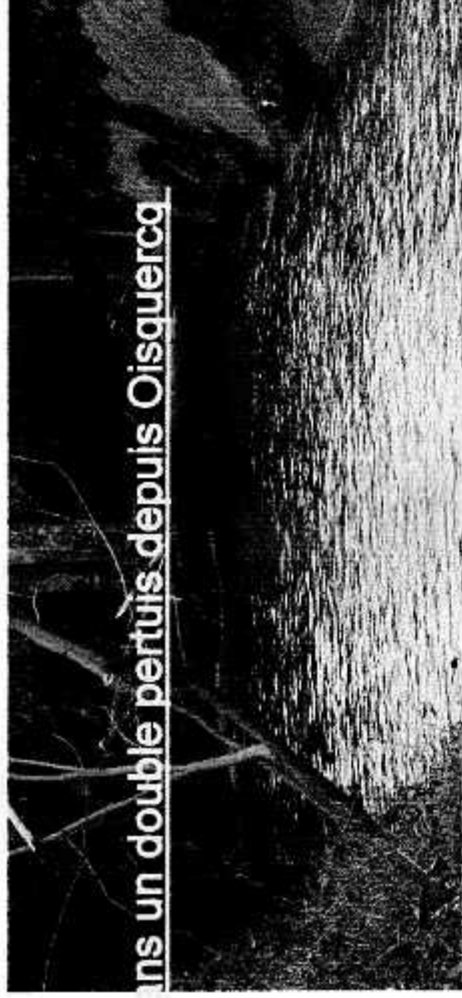
1- Pertuis bouché - ph.Nicau patrimoine industriel



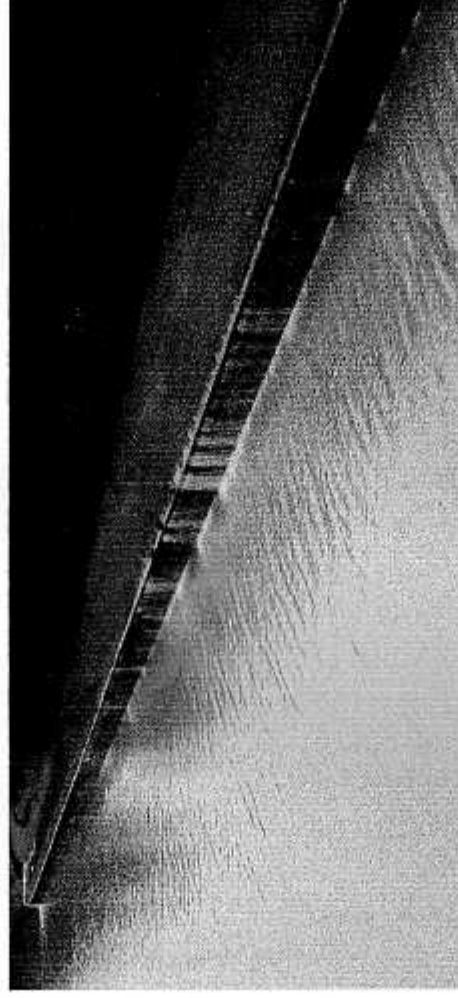
3- Débordement de la Sennette vers le canal à Oisquercq



5- Débordement du pertuis dans le canal



2- Entrée double pertuis non entretenu depuis Oisquercq



4- Chemin de halage - pertuis débordant vers le canal



6- Débordement d'un regard et du pertuis de la Sennette